

Nom du site de baignade : LA PARACOU

Description de la zone de baignade

Nature : estran rocheux discontinu – zones sableuses
Longueur : 600 m
Largeur : 150 m (estran)
Marnage moyen : 3,5 m
Marnage maximum : 5.6 m
Dates de la saison balnéaire : 15 juin – 15 septembre
Localisation du point DDASS : X : 330 820 m ; Y: 6 611 530 m (Lambert 93)
Equipement : 1 poste de secours, sanitaires
Accès aux animaux : interdit pendant la saison balnéaire (du 1^{er} avril au 30 septembre)
Autres activités : jeux de plage
Zone riveraine : stationnement 170 places
Occupation du sol : zone naturelle à 97 %
Population permanente : 45 000 (sur la commune)
Population estivale : 150 000 à 200 000 (sur la commune)
Zone d'affichage des informations : poste de secours
<http://baignades.sante.gouv.fr/baignades/editorial/fr/accueil.html>



Qualité du milieu marin



Evolution du classement :

ANNÉE	2019	2020	2021	2022
Classement selon directive de 1976	A	A	A	A
Classement selon directive de 2006	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité

La qualité de l'eau de la plage de la Paracou est d'excellente qualité vis-à-vis de la baignade. Le classement est stable dans le temps et donc peu susceptible d'évoluer dans les prochaines années. Les seuils de recommandation de l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire) n'ont jamais été dépassés sur la période 2018-2021.

Potentiel de prolifération des macro-algues :

Pas d'échouage d'algue verte constaté sur la plage.

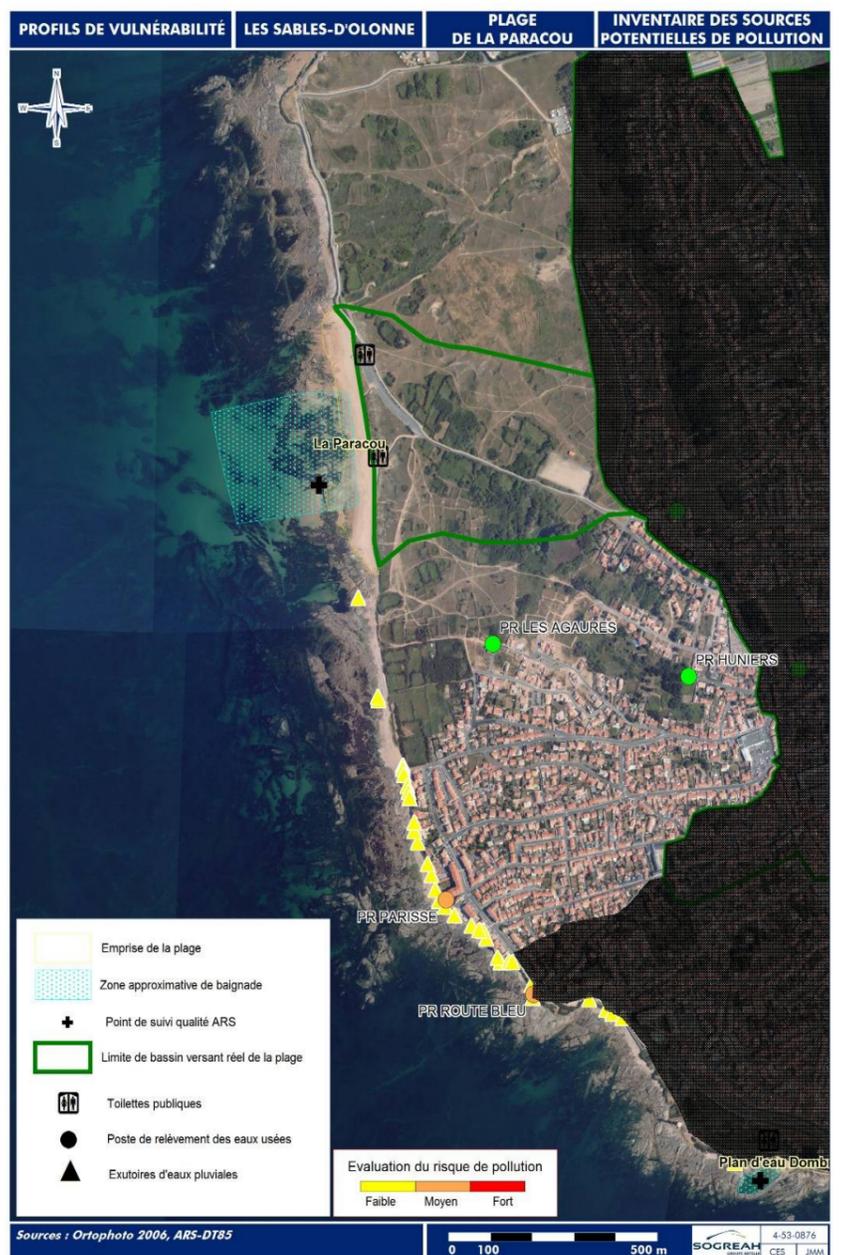
Inventaire des sources potentielles de pollution

Assainissement eaux usées (collectif) : En cas de pluie de fréquence supérieure à 4 mois, un débordement peut apparaître. L'impact est cependant faible (surverse potentielle à 800 m et à 1 200 m au Sud de la plage).

Assainissement eaux pluviales : Il n'existe aucun exutoire pluvial sur la plage. Les exutoires les plus proches sont localisés vers le quartier de la Chaume (impact faible).

Autres sources : Fèces d'animaux domestiques observés sur la plage.

RAPPEL : accès interdit aux chiens et autres animaux même tenus en laisse, par arrêté municipal de plage 2023



Propositions d'actions

ACTIONS – MESURES COMPLÉMENTAIRES	PROGRAMME DE RÉALISATION
Risque lié à la fréquentation : Analyses complémentaires en périodes de pointe estivale si nécessaire	En cours

Gestion des pollutions à court terme

Mise en œuvre du plan de gestion active basé sur 3 seuils de déclenchement, associés à des analyses rapides et/ou conventionnelles conduisant à 3 niveaux d'actions, dont la fermeture de la plage en cas de dépassement des seuils ANSES.

Gestionnaire : Mairie des SABLES D'OLONNE / Direction des Sports et du Nautisme

Contact : Tél : 02 51 23 16 00

Mise à jour du 26/0/2023